

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FÉVRIER 2021

Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Madame Martine BOU-ANICH, Maire

1/ Le conseil a voté les subventions pour l'année 2021 en retenant les critères suivants : subvention aux associations communales en tenant compte des avoirs financiers de chaque association + subvention exceptionnelle si projet spécifique, subvention de 15 €/enfant aux associations sportives et culturelles qui accueillent les enfants de la commune. Une participation de 7 € (au lieu de 5 € en 2020) par nuitée est accordée aux élèves domiciliés à Paule et scolarisés en primaire ou collège qui participent aux voyages pédagogiques. L'aide est versée directement aux familles sur présentation de justificatifs par les établissements scolaires. Une aide de 20 € est également accordée pour les enfants fréquentant l'école de musique de Rostrenen ou ses antennes pendant une durée minimum de 2 trimestres.

Subventions attribuées :

- A.S. La Montagne Paule-Plévin 1 000
- Société de Chasse « La Pauloise » 650
- Amicale Laique Paule-Plévin 1 200
- Ass Paule, Culture, Patrimoine 400
- Ass. Protection du Patrimoine des 2 Chapelles 200
- AFN de Paule 100
- Club de 3ème Age de Paule 200
- Ass. Lum&Style 300
- Dernières Cartouches de Carhaix 60
- Rostrenen Football Club 45
- Carhaix Natation 15
- Carhaix Poher Gymnastique 15
- Club de Badminton de Rostrenen 15
- Poney Club de Glomel 30
- Club de handball, Entente Monts d'Arrée Carhaix 15
- Cercle celtique de Rostrenen 15
- Restaurant du Cœur Rostrenen 250
- Association rêves de clown 50
- Ass LA PIERRE BLEUE Ehpad de Maël-Carhaix 75
- Centre Information Droits des Femmes 50
- Solidarité Paysans de Bretagne 50
- Ciné Breizh Rostrenen 100
- Ass. Thalie de Nantes à Brest Gouarec 100

2/ La commune de Paule ayant été retenue dans le cadre de l'appel à projets « Label école numériques 2020 », le Maire est autorisé à signer la convention de partenariat avec l'Education Nationale afin de bénéficier d'une subvention de 50 % pour la fourniture de matériel informatique à l'école pour un montant de 5 191 € HT.

3/ Dans le cadre du plan France Relance qui vise à soutenir certaines cantines scolaires, le conseil municipal sollicite une subvention de l'Etat pour la mise en place des mesures issues de la loi EGalim pour une alimentation saine, durable et accessible à tous. Le montant du devis pour l'acquisition de matériel pour la cantine scolaire s'élève à la somme de 3 970 € HT.